

Frais de scolarité, montant relatif aux études et montant pour manuels

Pour en savoir plus, lisez le guide à la ligne 323.

Seul l'étudiant doit remplir et **joindre** cette annexe à sa déclaration. Utilisez-la pour calculer les montants fédéraux suivants :

- vos frais de scolarité, le montant relatif aux études et le montant pour manuels;
- le montant que vous pouvez transférer à une personne désignée;
- le montant inutilisé que vous pouvez reporter à une année future, s'il y a lieu.

Frais de scolarité, montant relatif aux études et montant pour manuels demandés par l'étudiant en 2011

Montant fédéral inutilisé des frais de scolarité,
du montant relatif aux études et du montant pour
manuels selon votre avis de cotisation ou de nouvelle
cotisation de 2010

		1
--	--	---

Frais de scolarité admissibles payés pour 2011

320

2

Montant relatif aux études et montant pour manuels de 2011

Étudiant à temps partiel : utilisez la colonne B des formulaires T2202, T2202A, TL11A, TL11B et TL11C. **Excluez tout mois qui est aussi compris dans le total de la colonne C. Ne comptez chaque mois qu'une fois (maximum 12 mois).**

Montant relatif aux études :

Nombre de mois selon la
colonne **B**

× 120 \$ =

--	--

3

Montant pour manuels :

Nombre de mois selon la
colonne **B**

× 20 \$ =

+	
---	--

4

Additionnez les lignes 3 et 4.

=	
---	--

5



321

+

5

Étudiant à temps plein : utilisez la colonne C des formulaires T2202, T2202A, TL11A, TL11B et TL11C. **Ne comptez chaque mois qu'une fois (maximum 12 mois).**

Montant relatif aux études :

Nombre de mois selon la
colonne **C**

<input type="text"/>	× 400 \$ =	<input type="text"/>	<input type="text"/>	6
----------------------	------------	----------------------	----------------------	---

Montant pour manuels :

Nombre de mois selon la
colonne **C**

<input type="text"/>	× 65 \$ =	+	<input type="text"/>	<input type="text"/>	7
		=	<input type="text"/>	<input type="text"/>	

Additionnez les lignes 6 et 7.

322	+	<input type="text"/>	<input type="text"/>	8
------------	---	----------------------	----------------------	---

Additionnez les lignes 2, 5 et 8.

**Total des frais de scolarité, du montant
relatif aux études et du montant pour
manuels de 2011**

=	<input type="text"/>	<input type="text"/>			
		+	<input type="text"/>	<input type="text"/>	9

Additionnez les lignes 1 et 9.

**Total disponible des frais de scolarité,
du montant relatif aux études et du montant
pour manuels**

=		10
---	--	----

Revenu imposable
(ligne 260 de votre déclaration)

		11
--	--	----

Total des lignes 1 à 24 de votre annexe 1

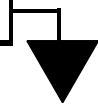
-		12
---	--	----

Ligne 11 moins ligne 12
(si négatif, inscrivez «0»)

=		13
---	--	----

Montant inutilisé des frais de scolarité, du
montant relatif aux études et du montant pour
manuels demandé en 2011. Inscrivez le montant
le moins élevé : ligne 1 ou ligne 13.

-		
---	--	--



		14
--	--	----

Ligne 13 moins ligne 14

=		15
---	--	----

Frais de scolarité, montant relatif aux études et montant pour manuels de 2011 demandés en 2011. Inscrivez le montant **le moins élevé** : ligne 9 ou ligne 15.

+		16
---	--	----

Additionnez les lignes 14 et 16. Inscrivez ce montant à la ligne 323 de votre annexe 1.

Total des frais de scolarité, du montant relatif aux études et du montant pour manuels demandés en 2011

=		17
---	--	----

Transfert ou report du montant inutilisé

Montant de la ligne 10

		18
--	--	----

Montant de la ligne 17

-		19
---	--	----

Ligne 18 moins ligne 19 **Montant total inutilisé**

=		20
---	--	----

Si vous transférez un montant à une autre personne, continuez à la ligne 21.

Autrement, inscrivez le montant de la ligne 20 à la ligne 25.

continuez à la page suivante →

Inscrivez le montant de la ligne 9.	(maximum 5 000 \$)			21
Montant de la ligne 16		—		22
Ligne 21 moins ligne 22 (si négatif, inscrivez «0»).	Maximum transférable	=		23

Vous pouvez transférer une partie ou la totalité du montant de la ligne 23 à votre époux ou conjoint de fait, à l'un de ses parents ou grands-parents, ou à l'un de vos parents ou grands-parents. Pour ce faire, vous devez **désigner** cette personne et **préciser le montant fédéral** que vous lui transférez en remplissant votre formulaire T2202, T2202A, TL11A, TL11B ou TL11C. Inscrivez ce montant à la ligne 24 à la page 7 [ci-dessous].

Remarque : Si votre époux ou conjoint de fait demande un montant pour vous à la ligne 303 ou à la ligne 326 de son annexe 1, vous ne pouvez pas transférer un montant à l'un de vos parents ou grands-parents (y compris à l'un de ceux de votre époux ou conjoint de fait).

Inscrivez le montant que vous transférez (ne peut pas dépasser le montant de la ligne 23).

Montant fédéral transféré

327	–		24
------------	---	--	-----------

Ligne 20 moins ligne 24

Montant fédéral inutilisé que vous pouvez reporter à une année future

=			25
---	--	--	-----------

La personne à qui vous transférez un montant n'a pas à joindre cette annexe à sa déclaration.

«Loi sur la protection de renseignements personnels»,
Fichier de renseignements personnels ARC PPU 005